COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.06.2017
Date d'affichage du compte-rendu : 20.06.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le dix-neuf Juin deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.
ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET,** M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Dominique **COIRIER,** M. Stéphane **VASLIN** Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN.**
ETAIENT ABSENTS : M. Pascal **TRUTEAU,** Mme Sylvie **COUTEAU** Mme Séverine **BERLAND,** Mme Stéphanie **ROBERT** qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Ginette HAYE, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET et Mme Sylvie MAGNAIN, pour voter en leurs lieu et place.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian GRIPPON.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 9 mai 2017, Monsieur le Maire remercie Monsieur Bonhome de l'atelier Sites et Projets, présent pour commenter les trois premiers points à l'ordre du jour et Clarisse Brun en contrat Service Civique.
Le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION DE L'EVOLUTION DE L'ELABORATION DE L'AVAP

Monsieur Bonhome commente le travail accompli par la Commission AVAP et la CLAVAP, depuis plusieurs mois jusqu'à ce jour puisqu'une nouvelle réunion de la CLAVAP a eu lieu cet après-midi. Le Conseil Municipal aura à se prononcer définitivement sur ce dossier quand il sera terminé, en septembre prochain.
Ce travail a pour objectif de valoriser le patrimoine communal qu'il soit public ou privé. Il convient de faire prendre conscience aux propriétaires que la commune a de larges atouts patrimoniaux et touristiques et que le développement de la commune passe par une implication de chacun.
Monsieur le Maire souligne l'exemplarité dont doit également faire preuve la commune dans le cadre des rénovations de bâtiments communaux. La commune a de nombreux atouts patrimoniaux qu'il convient de préserver car ils constituent réellement son identité.

Du fait du transfert de la compétence urbanisme, la Communauté de Communes du Cellois, Coeur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne est compétente pour prendre les décisions concernant l'AVAP ou le Plan Local d'Urbanisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime, considérant l'enjeu plus particulièrement communal de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, demande à la Communauté de Communes du Cellois, Coeur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne, de bien vouloir lui déléguer le pilotage technique de ce dossier.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Bonhome indique que l'Etat, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées PPA, demande quelques réajustements du PLU avant sa validation. Il s'agit notamment de s'attacher à « reconquérir le centre-ville» où 10 à 12% des logements sont vacants.

Aucune décision n'est à prendre dans l'attente de l'enquête publique en cours (permanences du Commissaire Enquêteur le**s** Vendredi 16 juin de 9h à 12h**,** Mercredi 21 juin de 13h à 17h**,** Mardi 11 juillet de 14h à 17h et le Lundi 17 juillet de 14h à 17h en Mairie de Chef-Boutonne ainsi que le Jeudi 29 juin de 9h à 12h à la CDC, 1 rue du Simplot à Melle).

Il s'agit d'un point d'étape consacré à sensibiliser les élus à cette préoccupation.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Les documents de présentation de cet organisme créé en Poitou-Charentes en 2008 ont été transmis à chaque élu avec la convocation, ce qui a permis à chacun d'identifier la démarche de l'EPF et d'être sensibilisé à l'idée de solliciter son concours pour contribuer à redynamiser le centre bourg où des opportunités d'achat d'immeubles se présentent (immeuble Roucher et immeuble Coirier, l'un et l'autre se jouxtant).

Le rôle de la collectivité étant de se projeter dans les dizaines d'années prochaines, Monsieur le Maire suggère d'y avoir recours. L'EPF constitue un véritable outil pour permettre aux collectivités de se donner du recul et un temps de réflexion (5 ans) sans pour autant perdre l'opportunité d'une transaction.
Sa mission est de mettre en place des stratégies financières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Monsieur Bonhome ajoute que les remarques de l'Etat vis-à-vis du PLU, vont clairement dans ce sens.
Monsieur le Maire ajoute que les 2 propriétaires des immeubles concernés, ont été rencontrés et acceptent le principe de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant le fait que cette démarche est le seul levier actuel d'évolution et de transformation de la ville, autorise la signature d'une convention de partenariat entre la Commune et l'EPF pour le renouvellement urbain de la Place Cail.

PARTENARIAT AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Pour la construction de l'EHPAD et pour faire suite aux diverses réunions faites en présence des services de la Région, il convient

- d'informer officiellement la Région de la volonté de la commune d'acquérir du foncier

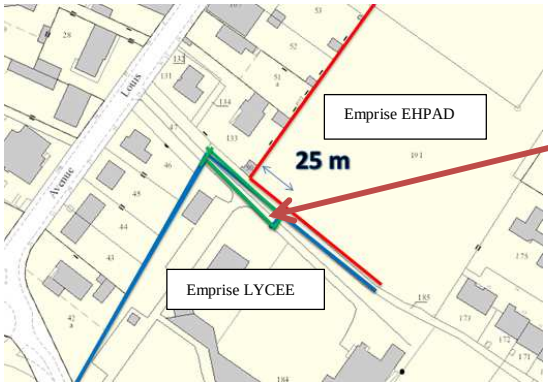

Le Conseil d'Administration du Lycée s'est déjà prononcé favorablement pour la cession de cette bande de terrain à la commune, pour un euro symbolique.

La commune prendrait en charge :

- Les frais de géomètre
- Le déplacement de la clôture et des barrières et portillons
- La pose d'une barrière et d'un portillon supplémentaire

- de formaliser le partenariat (Commune, Région, EHPAD) pour la mutualisation du chauffage du futur EHPAD.

L'Etude réalisée par la Région confirme :

- la possibilité d'optimiser le chauffage de l'EHPAD et du lycée avec une chaudière bois + gaz,
- l'impossibilité pour la région et l'EHPAD de revendre de l'énergie

et donc suggère que la commune soit le porteur du projet. Les frais d'investissement et de fonctionnement occasionnés seraient remboursés par chaque bénéficiaire (Région pour le Lycée et EHPAD) au prorata de la répartition des dépenses affectées à chacune des parties.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de ce partenariat.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Monsieur Joel Proust adjoint, commente le plan d'aménagement des abords de la mairie, élaboré Monsieur Etienne Fragnaud de ATVRD, dans le cadre de la tranche ferme d'une mission de maitrise d'œuvre qui lui avait été confiée à ce titre. La Commission Patrimoine l'a préalablement étudié.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'aménagement proposé,
- décide d'affermir la tranche conditionnelle de la mission confiée au bureau ATVRD, comprenant les prestations suivantes : DET (Direction de l'exécution des Travaux) et AOR (Assistance aux Opérations de réception des travaux) d'un montant de 1 200 € HT,
- autorise le lancement de la consultation des entreprises en ayant fixé les critères de sélection suivants : Prix 40% et Valeur technique : 60%. Les travaux devraient être réalisés avant novembre 2017.

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA PLAINE ET ABORDS

Monsieur Joel Proust adjoint informe l'assemblée que la Commission Patrimoine réunie le 07.06.2017 a étudié les derniers points à préciser au sujet de l'aménagement du Quartier de la Plaine et des abords, ainsi définis :

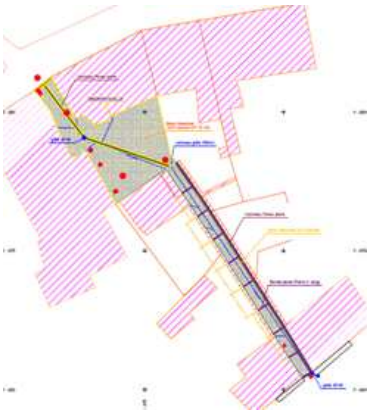

- Rue Gambetta en béton désactivé avec pas d'âne en pierres, rampe centrale métallique, et caniveau en pierres latéral
- Réfection de la Place Gambetta refaite également en béton désactivé
- Récupération des eaux de pluie par canalisation
- OPTION : éclairage au sol (cheminement)

Rue et Place Gambetta

Monsieur le Maire rappelle que
- SITEA a été missionnée pour réaliser l'étude des réseaux, en collaboration avec Orange et ENEDIS et
- ATVRD avait également été missionné, pour la tranche ferme d'une mission maitrise d'œuvre relative à l'étude de ce projet.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet d'aménagement du Quartier de la Plaine et des abords
- décide de rajouter une option pour l'aménagement du parvis de l'Eglise Notre-Dame
- fait le choix des lanternes d'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour l'aménagement du Quartier de la Plaine et l'aménagement des abords de la mairie simultanément
- fixe les critères de sélection : Prix 40% - Valeur technique 60%
- valide la tranche conditionnelle du bureau ATVRD pour la mission ACT (assistance à la passation de contrat de travaux), la mission DET (Direction de l'exécution des Travaux) et la mission AOR (Assistance aux Opérations de Réception des travaux pour un montant de 750 € HT.

DEVENIR DE L'EX GENDARMERIE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Joel Proust adjoint, indique la commission Patrimoine, réunie le 19.05.2017, propose de rénover les locaux de l'ancienne gendarmerie, rue Maurice Gadioux, en logement (avec 3 chambres) puisque la tentative de vente n'a pas abouti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette orientation et accepte de confier une mission de maitrise d'œuvre pour l'élaboration de plans, devis, du dossier de consultation des entreprises et de suivi de chantier à Monsieur Michel PAILLER de Brulain (79) pour un montant de 4 885.00 € HT. Cette opération pourrait être concrétisée avant la fin du 1er trimestre 2018.

EVOLUTION DE LA SCENOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire rappelle que la réunion du 22 mai 2017 à laquelle assistaient les conseillers municipaux, les membres des associations « Amis du Château de Javarzay » et « Cail » ainsi que Christian Beaudoin agent communal, n'a pas permis de trouver un compromis acceptable par tous, quant au choix d'évolution de la scénographie du Château de Javarzay.
Outre le diagnostic réalisé par les 2 scénographes missionnées en vertu duquel chacun s'était accordé à dire qu'il y avait besoin d'un changement, les préconisations suggérées par les 2 professionnelles ne satisfont pas les associations qui n'acceptent pas l'enlèvement total des coiffes représentant a priori le plus important point d'achoppement.

Après un large débat, le Conseil Municipal souhaitant trouver un consensus acceptable, valide, par 16 voix pour (3 abstentions), le fait que des coiffes puissent être conservées, de manière limitée, dans un autre endroit qui reste à définir. Cette décision sera communiquée aux associations.

Par ailleurs, Madame Sylvie Magnain adjoint responsable de la commission « Communication » propose de renouveler la gratuité des visites du Château pendant la saison 2017, pour les Chef-Boutonnais. Le Conseil Municipal entérine cette proposition destinée à ce que le plus grand nombre de Chef Boutonnais fréquente ce lieu et visite le musée.

RENOVATION DE LA MAIRIE - AVENANTS

Sur proposition de Monsieur Trocmé de l'Atelier du Trait, Maitre d'œuvre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les avenants ainsi répartis et relatifs à des prestations imprévisibles au moment de l'étude, dont le remplacement de certains linteaux dont l'état ne permet pas de les conserver, certains renforcements de l'entrait de ferme, des remplacements de poutres de plancher par des solives, des reprises de corniche… . Le surcoût induit (prestations en moins et en plus intégrées) est de 2.57%.

Le tableau mentionne également l'état d'avancement du chantier, conforme aux prévisions.

	Lots	Entreprises	Marché HT	Travaux en -	Travaux en +	Avenant proposé	Marché+ avenant HT	Montant des travaux réalisés	Avancement en %
1	Gros ouvre	Colin	126 525,49	-2 223,84	15 846,00	13 622,16	140 147,65	93 155,62	66,47
2	Ravalement	Uniscop	116 459,78	-16 409,52	31 947,02	15 537,50	131 997,28	74 182,72	56,20
3	Charpente bois - escalier	Pougnand	150 215,83	-23 818,28	20 941,44	-2 876,84	147 338,99	62 569,59	42,47
4	Couverture ardoise - zinguerie	Robert	20 928,40				20 928,40	3 527,32	16,85
5	Menuiseries extérieures bois	Roy Couteau	137 592,00				137 592,00	26 345,60	19,15
6	Cloisons - faux plafonds	Socobat	86 914,50				86 914,50	11 327,70	13,03
7	Menuiseries intérieures	Ebénisterie création	87 043,10				87 043,10	4 280,03	4,92
8	Sols durs - faïence	Bourdeau	10 361,00				10 361,00	1 601,32	15,46
9	Peinture	Bouchet frères	45 013,56				45 013,56		,00
10	Ascenseur	Koné	31 700,00	-1 130,00		-1 130,00	30 570,00		,00
11	Plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation	Azay chauffage	115 428,37				115 428,37	2 949,97	2,56
12	Electricité	Amibat	69 623,00	-7 408,00	7 862,60	454,60	70 077,60	7 346,75	10,48
		TOTAUX	997 805,03	-50 989,64	76 597,06	25 607,42	1 023 412,45	287 286,62	28,07

Le plan de financement est ainsi actualisé :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 023 412,45 €	DETR	138 000,00 €
Options	- €	Subvention soutien Etat	336 300,00 €
Frais indirects	129 206,33 €	Cap 79	42 788,00 €
Total HT	1 152 618,78 €	Cap 79 aide à la décision	3 925,00 €
TVA	230 523,76 €	TEPCV	200 000,00 €
		ADEME	1 512,00 €
		Autofinancement	**433 726,83 €**
		FCTVA	226 890,70 €
Total TTC	1 383 142,53 €		1 383 142,53 €

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY – AVENANTS

Ce dossier est ajourné du fait de la non réception des devis correspondants dans les délais

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY- TRANCHE OPTIONNELLE 1/3 (CORPS DE LOGIS) - DEMANDE D'AIDES

La Conservation Régionale des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – site de Poitiers propose une opération concernant **la restauration du corps de logis principal, tranche 2/4, du Château de Javarzay à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres)** sur le budget 2017 du ministère de la culture et de la communication. Cette opération est évaluée à 241 000 €uros H.T. (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 %, soit 84 350 €uros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. approuve le programme de l'opération pour un montant de 241 000 €uros H.T. (soit 289 200 € TTC),
. sollicite l'aide financière de l'Etat soit 84 350 €uros,
. autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'aides auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale », informe les élus de la demande d'aide de 1 500 € formulée dans les délais, par le Comité des Fêtes pour son implication à la Foire de Javarzay. La majorité des membres de la commission suggère une aide de 1 000 €. Plusieurs élus souhaitent que ce montant soit porté à 1 500 € comme demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (5 pour 1000 € et 2 abstentions) décide d'attribuer une aide de 1 500 € pour aider le Comité des Fêtes à financer leurs projets d'animation dans le cadre de la Foire de Javarzay 2017.

MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – POINT SUR LE DOSSIER

Madame Sylvie Magnain adjoint responsable de la commission « Bibliothèque » rappelle que le dossier de mise en réseau des bibliothèques, a été initié par la Bibliothèque Départementale 79, puis élaboré en concertation avec Madame la Directrice de la Médiathèque Départementale et ses services qui ont indiqué que le Conseil Départemental peut accompagner financièrement ce projet. Les communes intéressées par cette mise en réseau sont : La Chapelle-Pouilloux, Chef-Boutonne, Couture d'Argenson, Loubillé, Lorigné et Sauzé-Vaussais. Elle donne le détail des besoins respectifs de chacune des collectivités dont le montant total est de 14 807.11€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte d'être le chef de file de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention de 50% après du Conseil Départemental,
- autorise la signature des devis établis par Ric Collectivités (matériel) et Microbib (logiciel) après notification de la subvention,
- autorise la signature de la convention avec chaque commune pour la participation (la part de chacun est le coût de l'investissement de chaque commune diminué de la subvention du CD).

ESPACE VOLTONIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait validé, en septembre 2016, le principe de la mise à disposition de la Communauté de Communes, d'une partie de l'Espace Voltonia, pour la concrétisation du projet de création d'une structure multi-accueil dans le cadre du contrat enfance jeunesse. La répartition des besoins est maintenant finalisée, intégration faite des locaux de l'ancienne trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention (dont le projet avait été transmis aux élus) prévoyant les conditions de mise à disposition et les modalités de remboursements des fluides au prorata des occupations, avec la Communauté de Communes.

PRISE EN CHARGE DES IMPAYES – ECRITURES COMPTABLES

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 09 mai dernier, d'affecter la prise en charge des impayés de loyers, sur le budget annexe du Parc Locatif. Or, la Trésorerie demande maintenant de faire supporter la dépense au budget principal pour les 3 débiteurs pour lesquels les titres concernés avaient été émis sur le budget principal (avant transfert au budget annexe du Parc Locatif).

Les écritures nécessaires pour faire supporter par le budget annexe Parc Locatif, la charge des impayés par rapport aux exercices antérieurs sont les suivantes et concernent donc les 2 budgets à savoir :

1) SUR LE BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF :

émission d'un **mandat au c/62871** - remboursement de frais à la collectivité de rattachement d'un montant de **12 355.90 €**

2) SUR LE BUDGET PRINCIPAL :

émission d'un **titre au c/70872** - remboursements de frais par les budgets annexes et les régies municipales de **12 355.90 €**
émission d'un **mandat au c/ 6542 de 9 548.42** € et d'un **mandat au c/ 673 de 2 807.48 €**

Afin de procéder aux écritures nécessaires, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits budgétaires suivants :

Budget annexe Parc Locatif	**DEPENSES**		
	Article 673	Article 62871	Article 6541
Décision modificative	**+ 1 800 €**	**+ 12 360 €**	**- 14 160 €**

BUDGET PRINCIPAL de la commune	**DEPENSES**		**RECETTES**
	Article 6542	Article 673	Article 70872
Décision modificative	**+ 9 550 €**	**+ 2 810 €**	**+ 12 360 €**

Il est précisé que le Budget annexe du Parc Locatif supportera par ailleurs à l'article 6541, la prise en charge des impayés ayant donné lieu à un PV de carence (Trésor) et qui concernent le loyer d'un logement de la gare, pour un montant : 4 506,66 €.

QUARTIER DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS – VENTE D'UNE PARCELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la vente d'une parcelle du quartier de la Garenne du Bois aux Pins pour la somme de 29 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication
rappelle les animations du mois de juin, organise avec plusieurs élus volontaires, un passage en ville dans le cadre du concours communal des maisons fleuries2017.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales
indique qu'elle va recevoir 2 candidates à l'action Permis de Conduire organisée par le CCAS pour mettre en œuvre leur mission, au sein de la collectivité.

Monsieur Rodophe Fourré adjoint chargé de la vie quotidienne
indique que les vols de drone utilisés dans le cadre du partenariat du Lycée des Métiers propriétaire des drones, pour la découverte du patrimoine culturel et historique de la commune, sont temporairement suspendus.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La date de la visite du chantier de la rénovation de la mairie pourrait être envisagée début juillet. Elle sera reprécisée.

- Maryvonne Guillaud du service ménage qui part à la retraite le 1er juillet, sera remplacée par Madame Séverine Rousseau (mi-temps) et Monsieur Paul Murphy (mi-temps à la fin de son contrat CAE-CUI en cours). Une autre personne, Madame Dantas, intègre le service avec un contrat CAE-CUI.
- Une convention de mise à disposition de 3 agents (M. Sébastien Calandrau, Mme Séverine Rousseau et Mme Clarisse Brun en contrat service civique) a été signée avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour renforcer les équipes et permettre les interventions, pendant la journée où il y a réellement une carence.
- Le jury « Villes et Villages Fleuris » viendra à Chef Boutonne le 10.08.2017.
- Madame Hélène Polet qui intervenait dans le cadre d'une mission intérim du CDG79 est remplacée par Madame Nelly Geairon.
- Interpellé au sujet de l'Ehpad, Monsieur le Maire donne des éléments aux élus.
- Les restrictions d'eau sont évoquées. Il est indiqué par ailleurs, qu'une personne a été recrutée en renfort, pour pallier aux besoins du service espaces verts. Pour faire suite à des remarques formulées sur les herbes qui poussent, des rappels sont faits quant aux zones et aux fréquences d'intervention. La végétation pousse partout en même temps et cette problématique existe aussi dans les autres communes. Les horaires du service sont adaptés aux conditions climatiques actuelles.

La séance est close à 0h30.

Ainsi délibéré, le 19 juin 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.